

Circulaire n° 07-88

Paris, le 27 décembre 2007

Objet : FAF des chefs d'entreprise artisanale

A l'issue de l'Assemblée Générale constitutive du 27 décembre 2007 et en application des textes législatif et réglementaire, le Fonds d'Assurance Formation des chefs d'entreprise artisanale inscrits au répertoire des métiers –FAFCEA- vient d'être créé.

Le cabinet du ministre de l'Economie, des Finances et de l'Emploi ayant fait connaître son avis favorable au statut et au règlement intérieur du nouveau FAFCEA, celui-ci est habilité à fonctionner dès le 1^{er} janvier 2008.

Ce nouveau dispositif vient se substituer aux trois FAF nationaux chargés jusqu'alors d'assurer la gestion des fonds destinés à la formation continue des artisans : le FAFAB pour le bâtiment, le FAFMS pour la fabrication et les services et le FAFAD pour l'alimentation en détail.

Constitué sous la forme d'une association de la loi de 1901, le FAF est administré par un Conseil d'administration composé :

- de 12 membres titulaires et autant de suppléants désignés par l'Union Professionnelle Artisanale (UPA) ;
- de 4 membres titulaires et autant de suppléants désignés par la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME).

Toutefois, et afin de ne pas entraîner de rupture dans la prise en charge des formations, le Conseil d'Administration du FAF a décidé de confier, pendant une période transitoire, aux trois anciens FAF le soin de prendre en charge la formation des artisans et commerçants. En conséquence, les professionnels devront continuer à s'adresser à leur dispositif actuel.

Durant cette phase transitoire, et afin de mener à bien l'exercice de fusion des trois anciens FAF nationaux en un seul FAF, le Conseil d'administration a engagé des travaux opérationnels devant se terminer au plus tard le 1^{er} juillet 2008.

Adresse des différents faf nationaux

Le secteur de l'alimentation

FAF de l'alimentation : 15 rue de Rome, 75008 Paris

Tél : 01 44 90 88 44 - fax : 01 45 22 64 12

Commission Pâtisserie : 31, rue Marc Aufran 92309 Levallois Perret Cedex

Tél : 01 40 89 96 72 - fax : 01 40 89 96 71

Commission Charcuterie : 15, rue Jacques Bingen 75017 Paris

Tél : 01 44 29 90 60 - fax : 01 42 67 56 33

Commission Boulangerie : 27 avenue d'Eylau 75116 Paris

Tél : 01 40 72 90 00 - fax : 01 40 72 90 01

Commission Boucherie : 98, Boulevard Pereire 75850 Paris Cedex 17

Tél : 01 40 53 47 69 - fax : 01 43 80 23 85

Le secteur du bâtiment

FAFAB (FAF du bâtiment)

2, rue de Châteaudun 75009 Paris

Tél : 01 49 70 85 70 - fax : 01 44 53 08 65

Le secteur des métiers et des services

FAF M&S

45, rue des Petites Ecuries 75010 Paris

Tél : 01 45 23 48 58 - fax : 01 48 00 04 38